



La feuille de chêne

Bulletin d'information du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir

Décembre 2015



Sommaire

$\acute{E}dito \dots \dots 1$
Des nouvelles des sites 2-3
Marais de Montfort
Marais de Charvas
Marais de Chambrotin
• Tufière du Moulin de Vallière
En Bref
Les outils de gestion 4-5
• Le Plan Régional d'Action Liparis
Le point sur 6-7
• L'animation foncière de la CAPV
• Les zones humides de Merlas
L'association, les conservatoires $\ldots7$
• Bonne retraite Roger!
Le CEN Isère a 30 ans 8



vœux pour l'année



délibération concernant la politique Espaces Naturels Sensibles adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale le 17

décembre.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité du précédent schéma directeur des ENS et confirme qu'avoir une politique ENS pour un département est une évidence qui dépasse les clivages politiques.

La nouvelle majorité a cependant souhaité donner de nouvelles orientations à cette politique parmi lesquelles on peut noter la réinternalisation de la gestion des ENS départementaux, et l'incitation des collectivités locales à gérer directement leurs ENS locaux sans en déléguer la gestion à un tiers.

Ces orientations peuvent avoir à terme des conséquences très importantes sur l'avenir de notre Conservatoire.

fêterons notre trentième anniversaire à la fin de cette année. Créé à l'initiative d'élus locaux et associant dans son conseil d'administration l'ensemble des acteurs (collectivités locales, associations, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, scientifiques...), notre association a toujours eu pour vocation d'être un espace de médiation et de concertation entre tous les acteurs concernés par la préservation et la gestion des espaces naturels et d'être un outil technique d'expertise et d'assistance aux politiques publiques.

L'ensemble des partenariats mis en œuvre avec les communes, l'État, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau, les maîtres d'ouvrages portant des mesures

Édito

environnementale compensation et bien évidemment le Conseil général (puis Départemental) nous a conduit à dimensionner progressivement notre équipe de techniciens en fonction des missions qui nous étaient demandées et confiées. La compétence et le professionnalisme de notre équipe de 20 salariés sont reconnus, je crois, au-delà des limites du département. Je remercie d'ores et déjà les élus qui se sont faits les témoins de la qualité de notre travail.

Un désengagement brutal et massif des aides de nos principaux financeurs conduirait, au mieux à de nombreux licenciements au sein de notre équipe de 20 salariés, au pire à la fin de notre activité. Je crois sincèrement que l'affaiblissement ou la disparition de notre structure constituerait une véritable perte pour l'ensemble des acteurs publics de notre département.

Je ne remets absolument pas en cause la totale souveraineté du Département à décider seul de sa politique, de la manière de la conduire et avec quels partenaires il souhaite le faire. Mais considérant les services rendus à la collectivité depuis 30 ans par notre association, j'espère que les nouveaux exécutifs du Département et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous renouvelleront leur confiance afin de continuer à les accompagner dans la mise en œuvre de leurs politiques concernant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Le maintien de la qualité de nos services et de notre capacité d'expertise et d'actions passe aussi par la sauvegarde de l'emploi de nos techniciens.

Jean-Luc Fornoni

Président du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir













Marais de Montfort

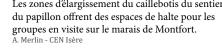
De nouveaux équipements d'accueil du public

Une passerelle piétonne adaptée au public handicapé a été réalisée au mois de novembre par des entreprises locales (B3D de La Terrasse et Bois des Alpes de Hurtières) afin d'améliorer les conditions d'accueil du public sur le site. Cette passerelle enjambe le canal de Montfort, reportant ainsi la fin de la boucle du sentier pédagogique sur la rive gauche du canal. Deux plateformes en bois ont également été aménagées le long du



caillebotis afin d'offrir des haltes aux groupes en visite accompagnée.

Les aménagements ont tous été conçus avec des matériaux naturels (chêne, robinier) en bois brut non traité avec des assemblages sans colle, de provenance locale, sans maçonnerie. La passerelle repose sur des pieux battus en Robinier faux acacia afin de limiter au maximum l'impact au sol le long du canal de Montfort. Guillaume Pasquier



La passerelle permet aux visiteurs d'emprunter le nouveau tracé du sentier, en rive gauche du canal de Montfort.



Marais de Charvas

Les journées du patrimoine naturel

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, la commune de Villetted'Anthon a sollicité le CEN pour encadrer une visite du marais de Charvas. Cette visite a eu lieu le dimanche 27 septembre, soit une semaine après les dates officielles des journées du patrimoine, pour permettre aux Villettois de participer aux manifestations des métropoles voisines et de profiter un autre jour du patrimoine de la commune.

C'est ainsi que, le dimanche matin, pas loin d'une cinquantaine de Villettois de tous âges (la commune ayant même été obligée de susprendre les réservations) sont venus visiter une partie du marais. Cette manifestation a été l'occasion de présenter les actions engagées par le Conservatoire et ses différents partenaires sur le site depuis le passage de l'autoroute A432 et du TGV qui ont coupé le marais en deux entités.

Cette visite a été l'occasion de rappeler l'historique de la préservation du marais et d'illustrer la gestion mise en œuvre



depuis pour conserver les espèces à forte valeur patrimoniale présentes. La saison étant bien avancée, nous avons essayé de trouver quelques pieds de l'unique station iséroise du Mouron délicat (Lysimachia tenella). Cette visite a également été l'occasion de présenter les chevaux qui sont venus compléter le troupeau présent à l'ouest depuis le début de la gestion par le Conservatoire. Un petit groupe

de 8 Koniks polski, race de petit cheval très rustique aux lointaines origines polonaises, pâture désormais le secteur est du marais.

Cette visite a été pour bon nombre de participants l'occasion de pénétrer pour la première fois dans le marais. Cet engouement appellera sans doute d'autres manifestations de ce type.

Jean-Luc Grossi



Marais de Chambrotin

Chasseurs et gestionnaires au service de la nature

À la fin de l'été, le Conservatoire d'espaces naturels Isère et l'AICA de Saint-Jean-d'Avelanne, regroupant les ACCA de Saint-Jean-d'Avelanne, de Velanne et de Saint-Martin-de-Vaulserre, se sont retrouvés pour l'entretien du marais de Chambrotin. Ainsi, dix personnes ont fauché le marais, utilisant les méthodes les plus adaptées à la fragilité du site. La fauche a été faite avec



un engin léger (un porte outil polyvalent) et la matière ramassée à la fourche.

L'objectif de cet entretien est de maintenir le milieu ouvert et pauvre en matière organique, rétablissant ainsi des conditions favorables au maintien de la Spiranthe d'été et à la réapparition de la Drosera à longues feuilles. •

Anouk Merlin



Tufière du Moulin de Vallière

Un chantier CEN Isère - Lo Parvi

Mercredi 9 septembre dernier a eu lieu le chantier annuel de fauche sur la tufière du Moulin de Vallière. Cette année, ce chantier a rassemblé dix personnes appartenant aux deux structures organisatrices, le Conservation d'espaces naturels Isère et l'association Nature Nord Isère Lo Parvi. Cette fauche tardive est faite de la manière la moins agressive pour ce site extrêmement fragile, avec un porte outil polyvalent pour la fauche en elle-même et une exportation de la matière à la fourche.



Petit espace naturel sensible (ENS) de l'Isle Crémieu, la tufière du Moulin de Vallière se caractérise par des sources d'eau dure (très minéralisée) qui transforme la végétation en formant des concrétions de calcaire à l'air libre (aspect pétrifié). Le site est ainsi dominé par un milieu très particulier, le bas-marais à Choin noir sur tuf et qui abrite plusieurs espèces patrimoniales que les participants ont pris le temps d'observer.

Anouk Merlin



En Bref

Congrès des conservatoires et des réserves

Après Aix-les-Bains en 2011, le deuxième Congrès commun des réseaux des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles de France s'est tenu à Dunkerque du 7 au 10 octobre 2015. Les congressistes ont pu échanger sur leur contribution aux enjeux de connaissance et de conservation du patrimoine naturel, sur leurs rôles dans le paysage institutionnel et économique en mutation ou encore sur leur réponse face aux changements climatiques. Il a aussi beaucoup été question des incidences de la future loi biodiversité (avec notamment le projet d'Agence nationale) et de la réforme territoriale. Beaucoup de questions sont restées en suspens concernant la portée de ces deux lois. •

Inauguration du chemin des marais

Le nouveau chemin piétonnier et cyclable du pourtour du lac de Paladru a été inauguré le 24 juin en présence des élus du Département, de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et des communes de Paladru et de Montferrat. Il est jalonné de plusieurs arrêts thématiques en lien avec l'Espace naturel sensible départemental du marais de la Véronnière et du Courbon qu'il traverse.

Une convention entre les Croqueurs de pommes et le CEN Isère

Dans la continuité du projet de verger partagé à vocation écologique de Tolignat (Tullins), le CEN Isère a signé une convention de partenariat avec l'association des Croqueurs de pommes confluence Ain-Isère-Savoie. Cette convention permettra au CEN de bénéficier de l'appui technique et des conseils des Croqueurs de pommes sur la conduite du verger.



Le Plan Régional d'Action Liparis

Le Liparis de Loesel, une orchidée discrète aux nombreux statuts de protection

Inscrite à la convention de Berne, à la directive européenne Habitats. protégée en France, de «vulnérable» à «En danger» sur les listes rouges, internationale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), nationale et régionale, rien d'étonnant que cette orchidée de bas-marais fasse l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) décliné en région Rhône-Alpes par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et le Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie. Un des actes forts de ce PRA a été la réalisation d'un protocole standard de suivi dont les données sont centralisées dans une base spécifique du Réseau Conservation de la Flore Alpes Ain (RCFAA) animé par le CBNA.



Le département de l'Isère a une grande responsabilité pour la conservation de cette espèce car il héberge la plus grosse population en Rhône-Alpes et le CEN Isère travaille depuis plusieurs décennies dans ce sens en mobilisant tous les outils existants dans la panoplie des protections, de la gestion et des suivis scientifiques. Toutes ces initiatives constituent une contribution forte au Plan Régional d'Action Liparis.

1994-2015. Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand-Lemps : une gestion de cochon, mais un suivi au poil... de la plus grande station rhônalpine de Liparis.

L'originalité de la station de la Tourbière du Grand Lemps est due à son maintien dans un habitat ouvert qui ne bénéficie d'aucune action agropastorale ni intervention conservatoire, à la faveur d'une grande stabilité hydrique.

En 2011, puis en 2013, malgré le caractère impénétrable de la cladiaie qui l'héberge, l'aire de présence du liparis a été délimitée et le protocole standard a été réalisé. Les résultats ont surpris par leur ampleur avec une aire de présence de presque 3 hectares et plus de 33 000 pieds estimés! La présence de Liparis suivie sur des linéaires aléatoires donne une densité d'environ 1 pied/m². Dans les cheminements de sangliers, cette densité est de 1,3 pied/m². Alors que l'on aurait pu présupposer que le sanglier portait atteinte à l'orchidée en se nourrissant de ses bulbes, on observe qu'il crée des milieux favorables et qu'il transporte même ses graines dans son pelage.

2005-2015. Un suivi scientifique sur les stations de Chambrotin et de Berland

La gestion des stations de Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne) et de Berland (Saint-Christophe-sur-Guiers) a débuté dans le cadre de la souscription lancée par le CEN en 1998 en faveur d'espèces menacées du département où figurait le Liparis de Loesel.

En plus de l'entretien de son habitat par la fauche, des suivis adaptés ont été programmés : comptage pied par pied sur Chambrotin, protocole standard PRA Liparis sur Berland. Le dépouillement des données permettra l'analyse de la dynamique de la population de cette orchidée. On observe sur Berland une population de faible densité avec une variabilité interannuelle très forte.

2010-2015. Trois populations de Liparis protégées en un coup par les APPB tourbières de Matheysine

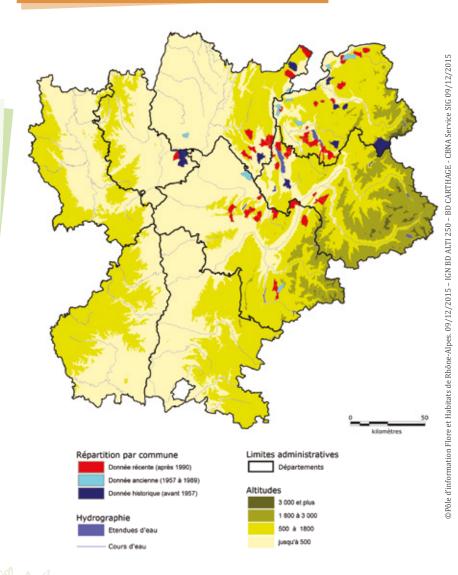
Le Liparis de Loesel est inféodé à des tourbières riches en calcaire dites tourbières basses alcalines. Il profite de la protection APPB en place depuis 2010 sur les tourbières de La Mure et des Révoulins (La Mure), la Fayolle (Saint-Theoffrey). Cette protection réglementaire a été complétée par un classement en ENS départemental en 2014. Ces stations sont les plus élevées en altitude de l'Isère.

2014- 2016. Une recherche scientifique internationale menée sur l'ENS et site Natura 2000 du Val d'Ainan

Sur l'ENS du marais de Chirens, un programme « Pôle biodiversité » financé par le Département de l'Isère sur la Le marais de Berland (sur la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers) abrite une population de Liparis de Loesel suivie dans le cadre du Plan Régional d'Action Liparis. L. Iameau- CEN Isère

Carte d'identité Nom Liparis de Loesel Nom scientifique Liparis Loeselii Famille Orchidées Taille 6 à 25 cm Fleurs Petites et vert clair Organe sous-terrain Pseudobulbe Terrain de Bas marais riches en prédilection calcaire, bien inondés Tulasnella sp. (un champignon Passager clandestin microscopique qui vit en symbiose dans ses racines) Protection nationale Directive européenne Statut de protection Habitats et convention de Berne Espèce notée dans la liste rouge des Vulnérabilité espèces menacées en Rhône-Alpes: «En danger»

Répartition du Liparis de Loesel en Rhône-Alpes



conservation du Liparis de Loesel a été engagé en 2014. Celui-ci vise à réintroduire des pieds sur une parcelle où le Liparis a disparu et à mieux connaître les relations qui unissent un champignon symbiotique et les bulbes du Liparis ainsi que sa prise en compte dans les réintroductions et dans la gestion courante. Ce projet est porté par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris en partenariat avec le Département de l'Isère, le CBNA, un laboratoire polonais et le CEN Isère.

Il a été procédé à l'automne 2014 au prélèvement d'individus de Liparis sur le site du marais du Vallin à Massieu (avec autorisation du CNPN). Ces bulbes seront réimplantés sur des parcelles maitrisées de l'ENS de Chirens où le Liparis a été détruit en 1990. Deux modalités de transfert vont être testées : sur des microsites sur lesquels le champignon aura été introduit et microsites témoins sans champignon introduit.

En attendant, deux bonnes nouvelles : les plants prélevés se sont très bien adaptés aux serres du CBNA (91 % ont survécu et 2 plants ont même fleuri en jardin) et la parcelle qui hébergeait les Liparis sur Massieu a pu être achetée par le Conseil départemental. L'année 2016 devrait voir la réimplantation du Liparis et le démarrage du suivi sur ce site atelier, dont les résultats seront pris en compte dans le plan de gestion de l'ENS et alimenteront le plan national d'action Liparis. •

Roger Marciau

Des pousses de Liparis de Loesel sont prélevées dans le cadre d'un programme de déplacement de l'espèce sur le marais de Chirens, au sein des marais du Val d'Ainan. J.-L. Grossi - CEN Isère





L'animation foncière de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Marais des Mairies sur la commune de Saint-Aupre. Gentiana

Zoom sur Saint-Aupre et Saint-Étienne-de-Crossey

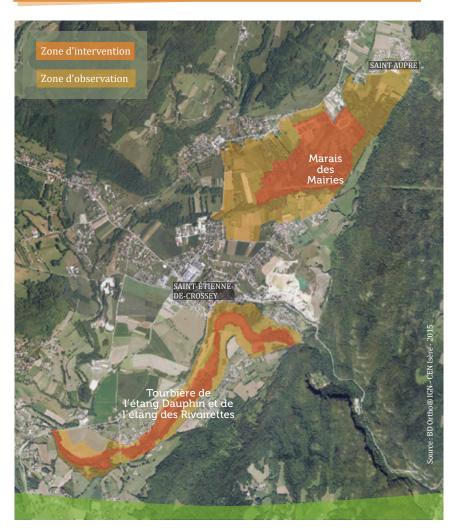
La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) porte, dans le cadre de ses compétences environnementales, la mise en place d'un programme de préservation et de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de son territoire.

Pour l'assister dans cette démarche, le Pays Voironnais a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels Isère, acteur reconnu dans la gestion de nombreux espaces naturels en Isère et sur le territoire voironnais.

Ainsi, le Conservatoire l'accompagne dans la gestion de deux de ses espaces naturels sensibles : la tourbière de l'étang Dauphin et de l'étang des Rivoirettes sur les communes de Saint-Étienne-de-Crossey et Coublevie, ainsi que le marais des Mairies sur la commune voisine de Saint-Aupre.

Le Pays Voironnais et le Conservatoire souhaitent maintenir et restaurer le bon fonctionnement des cycles naturels et la préservation de la biodiversité et des habitats naturels sur ces sites. La maîtrise du foncier est une étape préalable. Ainsi, le Conservatoire mêne activement l'animation foncière, consistant à contacter les propriétaires des zones à enjeux (habitats patrimoniaux, espèces protégées, etc.) et à leur proposer deux options : la vente de leur parcelle au Pays Voironnais, ou la convention c'est-àdire une délégation de la gestion au Pays Voironnais.

Plus le foncier est maîtrisé, et de façon pérenne, plus la gestion peut gagner en cohérence et en efficacité. • Pauline Allain Les sites gérés par la CAPV sur Saint-Aupre et Saint-Étienne-de-Crossey



Les zones humides de Merlas

Élaboration de deux dossiers de faisabilité de gestion

Le SIAGA et le CEN Isère sont signataires et partenaires des deux actions en faveur des zones humides de l'Isère, inscrites au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette : favoriser la prise en compte des zones humides par les acteurs du territoire et élaborer des dossiers de faisabilité de gestion de 10 zones humides iséroises pré-identifiées lors de la constitution du contrat.

La commune de Merlas ouvre donc le bal en étant concernée par deux dossiers de faisabilité de gestion des zones humides de « Merliette » et de « Burlet » réalisés en 2014 par le CEN Isère.

Ces dossiers d'une vingtaine de pages comprennent un état des lieux du patrimoine naturel et du contexte socio-économique. Ils recensent également les enjeux et les menaces pour le site. Ils concluent avec des propositions et orientations de gestion et présentent des outils et des modes de financement possibles.

Pour réaliser les dossiers de faisabilité, le SIAGA rencontre les communes pour replacer la démarche dans son contexte et recueillir les attentes des élus. Au terme d'une année de prospection et



La zone humide de Merliette (Commune de Merlas) fait l'objet d'un dossier de faisabilité de gestion dans le cadre du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette.

N. Biron - CEN Isère

de rédaction, le dossier est présenté au conseil municipal.

L'année 2015-2016 est consacrée aux zones humides du « col des Mille Martyres»

(commune de Miribel-les-Échelles), d'Aiguenoire (Entre-deux-Guiers) et du Marais de Voissant (commune de Voissant). • *Céline Balmain*

L'association, les conservatoires

Bonne retraite Roger!



l est des personnes qui laissent une trace dans leur carrière professionnelle. Roger Marciau en fait partie. Arrivé en 1995

au sein de ce qui était encore AVENIR et pas encore le Conservatoire d'espaces naturels, il a apporté à notre association la légitimité scientifique qui a parfaitement complété la dimension «médiation environnementale» mise en place par le premier directeur, Bernard Cressens, et les élus qui l'entouraient à l'époque de la création du Conservatoire fin 1985.

Ses expériences professionnelles précédentes au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, au SRPN (ancêtre du CEN Rhône-Alpes) mais aussi dans des sociétés privées comme SERAVERT, et son investissement initial au sein du monde associatif (commission flore de la FRAPNA

Isère, association botanique Gentiana) nous ont permis de bénéficier pleinement de ses nombreux contacts au sein des réseaux scientifiques et naturalistes.

Parmi ses nombreux faits d'armes, on peut relever l'animation de la première sélection des sites Natura 2000 de Rhône-Alpes, la rédaction du tout premier livre rouge des espèces végétales de Rhône-Alpes ou encore le pilotage des premières années de gestion de la Réserve naturelle nationale du Grand-Lemps. L'une de ses dernières contributions nationales aura été sa participation au groupe de travail sur la révision de la méthodologie des plans de gestion d'espaces naturels de l'ATEN. Et des plans de gestion, il en a rédigé ou piloté des dizaines ! Il a représenté notre Conservatoire dans une multitude de commissions et comités parmi lesquels on peut citer, entre autres, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Sa nomination au sein de ce conseil constitué de spécialistes fut une reconnaissance (s'il en fallait encore

une) de sa compétence scientifique en particulier dans le domaine de la botanique et des habitats naturels.

Et il faut être passionné pour s'intéresser tour à tour aux carex ou aux bryophytes. Avec son départ à la retraite le 30 décembre de cette année 2015 (le second seulement de l'histoire de l'association après celui d'Annick Batoux en 2010) c'est une figure historique du Conservatoire qui nous quitte. Il nous sera difficile de la remplacer, surtout dans un contexte financier et des perspectives assez sombres. Sa voix de baryton et ses calembours lors des réunions de service ou des cafés d'équipe vont nous manquer. Souhaitons-lui, en tout cas, de profiter pleinement et le plus longtemps possible (dans le Vercors et ailleurs) d'une belle retraite bien méritée, tout en espérant pouvoir continuer de compter (bénévolement cette fois) sur ses conseils quand nous en aurons besoin.

Bruno Veillet

Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

en m'abonnant au bulletin d'information
du CEN Isère (2 numéros par an)10 €
- en devenant membre bienfaiteur $\!$
- en versant un don manuel de soutien de $\!$
Nom
Prénom
Adresse
Fait à
1

Signature:

Pour l'adhésion des personnes qualifiées, associations, communes et groupements de communes, s'adresser au secrétariat du Conservatoire.



2, rue des Mails • 38120 Saint-Égrève 04 76 48 24 49 • 04 76 48 24 26 (fax) contact@cen-isere.org • www.cen-isere.org



Le CEN Isère est membre des réseaux des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles de France





La feuille de chêne n°44 Responsable de la publication Bruno Veillet

Coordination et mise en page

Anouk Merlin

Maquette

Aude Wenes • www.audewenes.com

L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à l'élaboration de ce numéro.



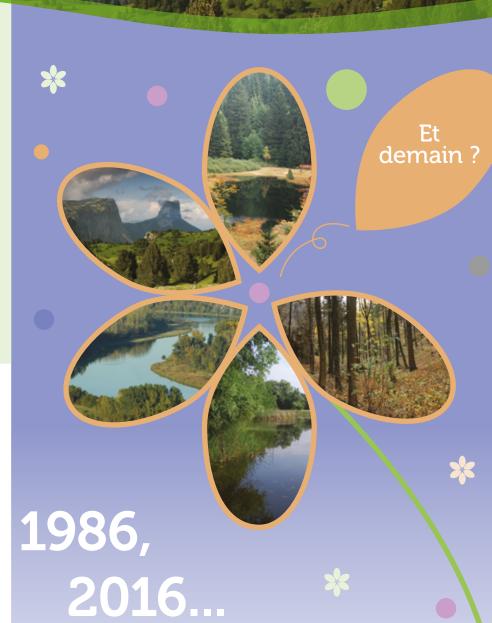
Bulletin tiré à 1300 exemplaires cyclus print, encres végétales, par l'Imprimerie Notre-Dame à Montbonnot-Saint-Martin. ISSN: 1767-9427

Dépôt légal : décembre 2015

Avec le soutien de :







Le CEN Isère a 30 ans

Le 18 décembre 1985, l'Assemblée générale constitutive d'AVENIR à la maison du tourisme de Grenoble concrétisait la naissance de notre association. Le Président fondateur, Bernard Jallifier-Ardent, maire de Lans-en-Vercors, rappelait à cette occasion la vocation de l'association : être un lieu de rencontre entre élus locaux, associations, scientifiques, techniciens afin d'échanger les expériences, de favoriser la gestion des espaces naturels et leur aménagement pour la protection, de vulgariser la connaissance des sites et d'apporter une assistance sous la forme de conseils. 30 ans plus tard, cette vocation est plus que jamais d'actualité.

Les premières opérations concernaient l'inventaire des milieux sensibles du département et, déjà, l'élaboration d'un «programme zones humides» pour le Conseil général de l'Isère. Parmi les tous premiers sites sur lesquels AVENIR est intervenu, on peut citer l'analyse du foncier de la Réserve naturelle nationale des hauts plateaux du Vercors, des panneaux d'information sur les sites de la Frange verte (dont le bois des Vouillants), les dossiers de classements de la Réserve naturelle volontaire des îles du Haut-Rhône et de la Réserve naturelle nationale de l'Île de la Platière, l'aménagement de l'étang de Haute-Jarrie et de la tourbière du Luitel, le plan de gestion du marais de la Véronnière...

Certains de ces sites historiques sont illustrés dans la fleur. Les retrouverez-vous?